

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 JANVIER 2010**

Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire ;

Présents :

MM. BLOESING Théo - NUSSLEIN Paul - HERRMANN Arsène - DEBES Martial, Adjoints ;
Mmes MICHELS Katia - SCHMITT Marie Anne - ZENSES Christa - MM. DAHLET Gilbert -
KAPPES Jean-Marie - KIRSCH Jean-Paul - LAMBERT Lucien - NEHLIG Christian -
SCHMITT Fabien.

Absent excusé : M. FREYMANN Jean-Marie ayant donné pouvoir à M. KIRSCH Jean-Paul.

1. Projet de construction d'un atelier municipal

▪ **Attribution de la maîtrise d'œuvre**

Monsieur le maire expose qu'au vu de la dispersion des lieux de stockage des matériels de la commune, la construction d'un atelier communal s'avère nécessaire afin d'optimiser la gestion de nos ressources et les conditions de travail de nos agents techniques.

Les architectes consultés ont déposé une offre de service pour une mission complète de maîtrise d'œuvre.

Après étude de diverses offres de prix,

Vu la proposition d'honoraires, dressée le 25 janvier 2010 par l'architecte Alain BENEDICK de Drulingen, relative à la mission de maîtrise d'œuvre de la construction d'un atelier municipal,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Confier la mission complète de maîtrise d'œuvre de la construction de l'atelier municipal à l'architecte Alain BENEDICK de Drulingen ;
- Accepter le taux de rémunération de cette mission de 12 %, déterminé sur la base d'un montant estimatif des travaux de 200.000,- € HT ;
- Autoriser Monsieur le maire à signer et notifier le contrat de maîtrise d'œuvre et toutes pièces relatives à ce projet.

▪ **Adoption de l'avant projet**

Monsieur le maire expose que la maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un atelier municipal a été confiée au cabinet d'architecte Alain BENEDICK de Drulingen, qui a finalisé les aspects techniques de l'opération.

Considérant le projet de construction d'un atelier municipal,

Considérant sa délibération confiant la maîtrise d'œuvre de ce projet au cabinet d'architecte Alain BENEDECK,

Vu l'avant projet définitif élaboré par la maîtrise d'œuvre,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter l'avant projet technique de la construction d'un atelier municipal, élaboré par la maîtrise d'œuvre, pour un montant total prévisionnel de travaux et d'honoraires de 233.400,- € HT ;
- Adopter le plan de financement de cette opération ;
- Créer les ressources nécessaires dans la section d'investissement du budget principal ;
- Solliciter les subventions de l'Etat au titre de la DGE, du Conseil Général du Bas-Rhin et du Conseil Régional d'Alsace ;
- Autoriser le maire à signer toutes pièces utiles au projet.

2. Création d'une aire de retournement

Monsieur le maire rappelle qu'en application de recommandations nationales, les véhicules de ramassage des ordures ménagères ne sont plus autorisés à rouler en marche arrière. De nouveaux circuits de collecte sont entrés en vigueur à compter du 04 janvier 2010, à l'exception de la rue du Moulin pour laquelle un délai supplémentaire de deux mois a été accordé.

Il convient donc de rechercher des solutions adaptées aux impasses ne disposant pas actuellement d'aire de retournement ou de place suffisante pour manœuvrer.

En présence d'un géomètre, la municipalité s'est rendue sur place pour étudier les possibilités d'aménagement de la voirie pour faciliter la circulation de ces camions.

Vu la faisabilité de l'aménagement d'une aire de retournement en fin de la rue des Moulins,

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- Réaliser les travaux portant création de cette aire de retournement,
- Confier la finalisation d'un avant projet sommaire au cabinet J.G. LAMBERT,
- Accepter le principe de l'acquisition des terrains nécessaires à cet aménagement,
- Solliciter un report de la date de mise en application des recommandations précitées,
- Déposer un dossier de demande de subventions auprès des partenaires financiers,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tous documents utiles à la réalisation de ce projet.

3. Classement du concours 2009 des maisons illuminées

Monsieur le maire présente le résultat du concours 2009 des maisons illuminées. L'exploitation des fiches d'appréciation des maisons illuminées, sélectionnées par le jury composé de membres des conseils municipaux de Siltzheim et d'Oermingen, permet d'arrêter le classement et proposer l'attribution des différents prix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le classement du concours 2009 des maisons illuminées ;
- Autorise le maire à procéder au versement des prix TTC selon les tableaux suivants :

Maisons sans jardin

Clit	Nom des lauréats	Prix
1	KIRSCH Jean-Paul	75,-
2	HERRMANN Pierre	75,-
	LAMBERT Lucien	75,-
4	KLEIN Gilbert	60,-
5	GEYER Gilbert	45,-
6	MULLER Pascal	45,-
	EHRHARDT Manuel	45,-
8	DEHLINGER Louise	30,-
9	KAPPES Norbert	30,-
10	GRABHERR Bernard	30,-
Prix d'encouragement		
	SCHMITT Hubert	20,-
	KIEFER Caroline	20,-
	FERSTLER Dominique	20,-

Maisons avec jardin

Clit	Nom des lauréats	Prix
1	BOURDIN Louis	75,-
2	BOURDIN Michel	75,-
3	GAPP Michel	75,-
4	FERSING Léon	60,-
5	BIRLOUEZ Frantz	45,-
	ZINS Mickaël	45,-
7	LUDMANN Gilbert	30,-
	DEHLINGER Raphaël	30,-
	HOFFMANN Jean-Pierre	30,-
10	DEHLINGER Gaston	30,-
Prix d'encouragement		
	KIEFER Benoît	20,-
	LERBSCHER Patrick	20,-
	DAHLET Gilbert	20,-
	GEISSLER Edwige	20,-

4. Programme 2010 de travaux d'assainissement

Monsieur le maire expose que suite à l'étude diagnostic, le bureau d'études IRH Environnement préconise des axes d'amélioration du fonctionnement de nos installations et réseaux d'assainissement, qui seront inscrits dans un programme pluriannuel de travaux.

Afin de pouvoir en déterminer les priorités, le SDEA sollicite la réalisation d'études préalables comprenant notamment une inspection caméra sur un tronçon de la rue de Herbitzheim, une enquête exhaustive sur les branchements des particuliers et la finalisation de la notice d'incidence de la station d'épuration. Le coût de ces études complémentaires est estimé à 32.300,- € HT.

Par ailleurs, la réalisation de l'enquête publique permettrait de rendre opposable le plan de zonage de l'assainissement collectif et non collectif.

Considérant l'utilité des études préalables précitées et de l'enquête publique relative au zonage d'assainissement,

Vu les propositions émanant du SDEA dans le cadre de la compétence « étude assainissement » transférée,

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- Valider la réalisation des études préalables comprenant notamment une inspection caméra sur un tronçon de la rue de Herbitzheim, une enquête exhaustive sur les branchements des particuliers et la finalisation de la notice d'incidence de la station d'épuration, pour un montant estimatif total de 32.300,- € HT ;
- Engager la procédure de l'enquête publique relative au zonage d'assainissement, pour un coût estimatif de 4.000,- € HT ;

- Créer les ressources nécessaires au budget annexe 2010 de l'eau et de l'assainissement ;
- Solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du Conseil Général du Bas-Rhin ;
- Autoriser le maire à signer tous documents utiles à la réalisations de ces opérations.

5. Subvention pour voyage scolaire

La demande de subvention pour un séjour en classe de découverte, émanant de l'école primaire, sera examinée lors d'un prochain conseil municipal, après réception du devis relatif aux frais de transport.

6. Examen de requête

Monsieur le Maire présente la requête de M. MULLER Jean-Louis demeurant à Oermingen 19, rue de la Mairie, qui sollicite le dégrèvement partiel de sa facture d'eau et d'assainissement du 2^{ème} semestre 2009.

Leur consommation excessive est imputable à une fuite d'eau accidentelle après le compteur.

Le conseil Municipal, après délibération :

- Décide de facturer à l'intéressé pour la période susdite :
 - une consommation moyenne correspondant aux derniers relevés représentant une consommation de 105 m³ ;
 - la quantité d'eau se situant au-delà de cette consommation moyenne majorée au prix d'achat payé au Syndicat des Eaux de Sarralbe pour la fourniture de son eau potable ;
- Accorde le dégrèvement de la redevance d'assainissement et des redevances connexes (antipollution & de modernisation des réseaux) sur la quantité d'eau se situant au-delà des consommations moyennes ;
- Fixe le montant total du dégrèvement à 384,37 € pour M. MULLER Jean-Louis.

7. Aide à la valorisation du patrimoine bâti

Dossier de M. LIZZI Christophe

Monsieur le maire présente le dossier de demande de subvention déposé par M. LIZZI Christophe, agissant pour le compte de la SCI « La Clé des Champs », pour les travaux de rénovation de la toiture de la maison sis 8, rue des Alliés. Le montant de la dépense relative à ces travaux s'élève à 9.568,00 € TTC.

Considérant la délibération du 11 juin 2001 portant création d'une aide à la valorisation du patrimoine bâti, et celle du 10 juin 2002 fixant les conditions d'octroi et le montant des subventions communales,

Considérant la demande déposée par M. LIZZI Christophe, agissant pour le compte de la SCI « La Clé des Champs », visant à obtenir une participation financière de la commune aux travaux de valorisation de son patrimoine bâti,

Attendu que la facture est acquittée,

Vu que la surface subventionnable est estimée à 75 m²,

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal décide de :

- Verser au demandeur une aide financière de 3,81 € par m² de toiture, soit 285,75 €.

8. Gestion des ressources humaines

Monsieur le maire expose que le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) de Mlle CLAUDEL Claire arrive à échéance le 28 février 2009.

Ce poste d'animateur de l'accueil périscolaire « Les Ecureuils » a été pourvu pour une période initiale de six mois renouvelable.

Vu les qualités et aptitudes professionnelles de l'intéressée,

Considérant que les conditions administratives sont remplies pour la prolongation de ce contrat aidé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de :

- Solliciter le renouvellement du contrat aidé de Mlle CLAUDEL Claire, pour une durée de un an à compter du 01 mars 2010,
- Autoriser Monsieur le maire à signer la prolongation dudit contrat et toutes pièces utiles.

9. Renouvellement de la subvention pour un emploi aidé

Monsieur le maire rappelle que le Football Club d'Oermingen (FCO) a recruté un animateur sportif, M. Justin IMANDI, sous contrat aidé de type CAE à durée déterminée de six mois, financé par l'Etat à hauteur d'environ 60 % pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures et par la région Alsace. Ce poste a été pourvu pour une période initiale de six mois renouvelable.

Vu les qualités et aptitudes professionnelles de l'intéressé,
Vu que ce salarié est essentiellement affecté aux travaux de la commune,

Considérant que les conditions administratives sont remplies pour la prolongation de ce contrat aidé pour une nouvelle durée de six mois,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 9 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, décide de :

- Emettre un avis favorable à la prolongation du contrat aidé de M. IMANDI Justin ;
- Reconduire le principe du versement d'une aide financière ;
- Verser une subvention de 4.200 € au Football Club d'Oermingen afin de couvrir les charges salariales de leur animateur sportif pour une nouvelle durée de six mois, soit du 01 février au 31 juillet 2010 ;
- Inscrire cette dépense au budget principal ;
- Charger Monsieur le maire de l'émission du mandat de dépenses.

10. Divers

- **Maisons Edéniales**

Le permis de construire des deux Villas Edéniales devrait être délivré dans les prochains jours. Il portera autorisation de démolir le bâtiment existant, dont une partie est partiellement occupé par l'entreprise LZ Bâtiment. Cette dernière sera provisoirement hébergée dans les locaux vacants de l'ancienne poste.

L'entreprise WENDLING, titulaire du marché de la démolition, démarrera ces travaux dans les meilleurs délais.

Le conseil municipal en prend acte.

- **Logement de la rue du Stade**

Monsieur le maire précise que M. KILLIAN Eric, locataire du logement sis 22 rue du Stade, a résilié son bail avec effet du 01 janvier 2010. L'état des lieux de sortie a été signé par les deux parties.

Madame KLEIN Jeannine a formulé une demande de location de ce logement à compter du 01 avril 2010. Le nouveau bail sera signé en temps utile.

Cette période transitoire est mise à profit pour réaliser divers travaux de rénovation dans la salle de bain et les sanitaires.

Le conseil municipal en prend acte.

- **Autres divers**

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Faire procéder à l'enlèvement des arbres encombrants le lit majeur de l'Eichel,
- Prévoir le curage des fossés longeant la route de Kalhausen...

SCHMIDT Simon			
BLOESING Théo		NUSSLEIN Paul	
HERRMANN Arsène		DEBES Martial	
DAHLET Gilbert		FREYMANN Jean-Marie	Absent excusé
KAPPES Jean-Marie		KIRSCH Jean-Paul	
LAMBERT Lucien		MICHELS Katia	
NEHLIG Christian		SCHMITT Fabien	
SCHMITT Marie Anne		ZENSES Christa	